

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2013

RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 815)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL54

présenté par
M. Raimbourg, rapporteur

ARTICLE 2

A la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« au titre »,

les mots :

« en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.